

La maturité spécialisée au Tessin

C'est dans les filières santé et social qu'a été créée au Tessin la première maturité spécialisée. Complétant l'offre de formation dans un domaine où la demande en personnel qualifié est importante, cette nouvelle voie connaît un succès grandissant auprès des jeunes souhaitant accomplir des études supérieures et pourrait bien inspirer la création d'autres types de maturités spécialisées au Tessin.

Bref historique

La formation de culture générale avec maturité spécialisée en quatrième année résulte d'une évolution de l'offre de formation tessinoise dans les domaines sanitaire et social au secondaire II. Depuis la création de la *Scuola paramedica* de la ville de Lugano en 1966 – dont le diplôme était reconnu pour l'admission aux écoles cantonales pour infirmiers –, l'école est devenue cantonale en 1973 avant d'être reconnue en 1990 comme « école de degré diplôme » par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), délivrant un diplôme après trois ans d'études.

En 1998, le gouvernement tessinois introduit une quatrième année de formation et une maturité professionnelle socio-sanitaire à statut cantonal, anticipant ainsi la maturité spécialisée adoptée sur le plan fédéral en 2004. Cette année-là intervient en effet une réforme nationale de l'école de degré diplôme, qui élimine le diplôme ainsi que la maturité socio-sanitaire à statut cantonal. Dès lors, l'école s'appelle *Scuola Specializzata per le Professioni Sanitarie e Sociali* (SSPSS) et délivre un certificat d'école spécialisée sanitaire et sociale à la fin du cycle de trois ans et une maturité spécialisée sanitaire et sociale à la fin de la quatrième année. Les deux diplômes sont intercantonaux et reconnus au niveau fédéral.

Par ailleurs, avant le développement du cursus de culture générale avec maturité spécialisée, l'école a accueilli en 2003 la formation d'assistant en soins et santé communautaire (*operatore sociosanitario* – OSS), puis, en 2005, celle d'assistant socio-éducatif (*operatore socioassistenziale* – OSA), qui permettent d'obtenir un certificat fédéral de capacité (CFC) et offrent une maturité professionnelle intégrée dans les quatre ans d'études. L'école voit ainsi cohabiter sous le même toit deux types de formation dans le domaine sanitaire et social, l'une professionnelle et l'autre de culture générale.

Ces différents parcours offerts par la SSPSS permettent, au Tessin, d'accéder soit au secteur tertiaire non universitaire (écoles supérieures spécialisées dans les domaines santé et

social) soit aux hautes écoles (SUPSI domaine santé et travail social). De plus, particularité du Tessin, une maturité spécialisée permet de fréquenter une année passerelle donnant accès au Département formation et apprentissage (ancienne Haute école pédagogique), qui exige normalement une maturité gymnasiale.

La maturité spécialisée sanitaire et sociale à la SSPSS

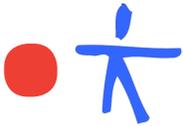
Alors que la formation semblait avoir perdu de son intérêt auprès des jeunes ces dernières années, en 2013-2014 la tendance s'est brusquement inversée: ne pouvant accueillir que 72 élèves en première année⁴, l'école a été contrainte de refuser des inscriptions. Confirmé en 2014-2015, ce regain d'intérêt est probablement dû à deux raisons principales. La première serait liée aux atouts du secteur sanitaire, soit en ce qui concerne les besoins de personnel, soit en raison des rétributions. La deuxième toucherait de plus près l'école elle-même, et notamment son engagement ainsi que les projets mis en place pour élargir à la fois les possibilités de stage et les horizons professionnels. Depuis quatre ans en effet, les élèves de

quatrième année peuvent effectuer leur période de stage, en partie ou totalement, hors canton et même à l'étranger. On dispose actuellement de 15 places entre la France,

l'Irlande et l'Allemagne pour faire son expérience pratique (tant dans le domaine sanitaire que social) et se perfectionner dans les langues. Il faut ajouter à ceci une dizaine de places entre Suisse romande et alémanique et quelques-unes dans des ONG suisses italiennes qui travaillent dans les pays les plus défavorisés.



4. La formation comprend un stage en 4^e année et le nombre de places dans les institutions tessinoises concernées est limité, d'autant plus que les apprentis assistants socio-éducatifs et assistants en soin et santé communautaire font leur apprentissage dans les mêmes institutions.



Par ailleurs, une évolution est apparue ces dix dernières années au niveau du profil scolaire et des caractéristiques des élèves s'annonçant pour l'admission: aujourd'hui, la plupart d'entre eux a obtenu à l'école secondaire des résultats situés entre satisfaisants et bons. Ce changement a sans doute été influencé par l'introduction du *numerus clausus*, qui oblige à établir un classement pour l'entrée, basé sur les notes finales en dernière année du secondaire.

Deux types de formation sanitaire et sociale dans la même école

L'introduction des formations OSS et OSA avec maturité professionnelle intégrée pourrait apparaître comme un double, en compétition avec la maturité spécialisée sanitaire et sociale, surtout en ce qui concerne les débouchés pour la poursuite des études.

Considérant la situation de façon superficielle, on pourrait conclure qu'une formation de culture générale avec maturité spécialisée n'a pas de raison d'exister au Tessin. Une analyse plus approfondie de la réalité montre de fait le contraire. En effet, les jeunes qui choisissent les parcours avec CFC et maturité professionnelle OSS et OSA et ceux qui optent pour la maturité spécialisée présentent des caractéristiques et poursuivent des objectifs bien différents.

Les uns ont des aptitudes plus poussées pour la formation pratique, bien que celle-ci prévoit aussi un remarquable approfondissement théorique; ils sont prêts à se confronter tout de suite avec le milieu professionnel et la rencontre avec le malade, l'enfant, la personne handicapée; le fait de pouvoir travailler juste après la fin la formation, parfois pour une période limitée seulement, avant de continuer les études s'ils le souhaitent, constitue à leurs yeux un avantage. Souvent, cette perspective découle d'une image bâtie et soutenue par la famille, que le jeune s'approprie.

Les autres visent directement une formation dans le secteur tertiaire et privilégient l'étude et l'école à plein temps dans le but de poursuivre leur formation; ils ne considèrent pas fondamentale l'acquisition d'un bagage professionnel tout de suite après l'école secondaire pour continuer ensuite les études dans le domaine qui les intéresse. Certains d'entre eux ne se sentent pas encore prêts à se confronter directement avec le monde de la souffrance, de la maladie, du handicap et de l'éducation, et s'orientent donc vers le parcours de culture générale qui, pendant les trois premières années, leur permet de grandir à leur rythme, de s'épanouir et de se préparer à la confrontation avec la réalité du travail lors de la quatrième année seulement. Dans ce cas aussi l'avis des familles, des parents surtout, joue un rôle important.

On peut donc affirmer que les objectifs pour une formation dans les écoles du tertiaire demeurent les mêmes pour les deux parcours, mais que l'un et l'autre s'adaptent à des jeunes

qui ont des aptitudes, des caractéristiques, des attentes différentes, tout en ayant le même rôle professionnel.

En tenant compte des nécessités croissantes de personnel formé et compétent, dans le domaine sanitaire surtout, disposer de deux voies de formation bien distinctes permet l'insertion d'un grand nombre de jeunes bien préparés dans les écoles supérieures spécialisées et dans les hautes écoles sanitaires et sociales.

L'avenir des maturités spécialisées au Tessin

Jusqu'à récemment, seules les maturités spécialisées sanitaire et sociale étaient offertes au Tessin, alors qu'il existe presque dix orientations différentes au niveau fédéral (voir p. 12). Le Département de l'éducation, de la culture et du sport a décidé d'élargir cette offre: à partir de la rentrée 2014, la maturité artistique cantonale, jusque-là délivrée au lycée artistique du CSIA (Centre scolaire pour les industries artistiques), sera remplacée par une maturité spécialisée fédérale.

Il s'agit d'un changement remarquable qui souligne à nouveau l'importance des maturités spécialisées pour le canton du Tessin, même si elles restent aujourd'hui limitées au domaine sanitaire, social et artistique. La réflexion et le débat sur la possibilité d'introduire d'autres maturités spécialisées, par exemple dans le domaine sportif, pédagogique ou encore dans celui de la communication viennent juste d'être entamés. Dans un avenir proche, l'une ou l'autre de ces maturités spécialisées pourraient devenir une réalité au sud des Alpes aussi.

Silvia Lucchini

vice-directrice

Scuola Specializzata per le Professioni Sanitarie e Sociali
Ticino

Claudio Del Don

directeur